

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>00 00 00 00 00 00</p> <p>SEANCE DU 13 JUIN 2023</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 42 Ont participé au vote : 50 Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 06 Juin 2023</p>	<p>L'an deux mille VINGT TROIS et le TREIZE JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Train jaune</p> <p>N° d'Ordre : 169-23</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Michel LLANAS, Patrice ARRO, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Ahmed BEKHEIRA, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Pierre SERRA, René DRAGUE, Bruno GUERIN, Marie-France MARTIN.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Chantal CALVET a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE a donné procuration à Françoise ELLIOTT, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean SERVAT, Elisabeth PREVOT a donné procuration à Ahmed BEKHEIRA, Claire LAMY a donné procuration à Bernard LAMBERT, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Henri GUITART a donné procuration à Jean MAURY, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Patrice ARRO,</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Johanna MESSENGER, Daniel ASPE, Philippe DORENDEU, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Anne LAUBIES, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Géraldine BOUVIER, Corinne DE MOZAS, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Raphaël VIGIER, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.</p>
<p>Secrétaire de Séance : Marie-Edith PERAL</p>	

Le Président expose à l'assemblée,

VU la Charte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes adoptée à l'unanimité des 66 communes, 3 intercommunalités, le Conseil départemental des Pyrénées Orientales, la Région Languedoc Roussillon et l'Etat en 2014, et notamment les vocations 2 et 3 ;

VU le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la communauté de communes des Pyrénées catalanes et son Plan global de déplacements (PGD) ;

Vu les documents de planification PLU intercommunaux valant SCOT des communes de communes Conflent Canigo et Pyrénées Cerdagne ;

VU le volet mobilité d'« Occitanie 2040 », et le schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires ;

CONSIDÉRANT que le Train Jaune devrait être une solution de transport durable face au défi du changement climatique ;

CONSIDÉRANT que le Train Jaune devrait être un train du quotidien à haute valeur touristique ;

CONSIDÉRANT les choix stratégiques lourds de conséquences de la SNCF comme le manque d'entretien des voies depuis des décennies ayant comme conséquences la diminution du nombre de

circulations, la carence des horaires et des correspondances, et ce malgré les investissements massifs de la Région Occitanie ;

CONSIDÉRANT le succès incontestable du car à 1€ créé pour compenser les dysfonctionnements du Train mais qui aujourd'hui est révélateur d'un besoin de transport collectif ;

CONSIDÉRANT l'engagement du Comité d'Usagers de la Ligne du Train Jaune, qui après avoir réussi à sauver le haut de la ligne menacée de fermeture, s'est fortement engagé dans le suivi des travaux des collectivités ;

CONSIDÉRANT le travail de la Commission territoriale qui s'est réunie annuellement de 2017 à 2022 en appui au Schéma Directeur Stratégique (SDS) piloté par la Région Occitanie avec le soutien du Conseil départemental des Pyrénées Orientales pour recenser et prioriser les attentes du territoire ainsi que les projets pouvant renforcer l'attractivité de la ligne en termes de déplacement et de valorisation touristique ;

CONSIDÉRANT les conclusions de cette Commission portées en Comité de pilotage le 13 juin 2019 à la connaissance de la SNCF et de la Région ;

CONSIDÉRANT le travail réalisé par les acteurs du territoire, pour mettre en valeur la ligne, au travers notamment du site internet letrainjaune.fr et des Pôles d'Echanges Multimodaux dans les principales gares du Train Jaune ;

CONSIDÉRANT la mobilisation des habitants du territoire et du département au travers d'une pétition portée par le Comité des usagers.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

DECIDE de demander à l'Etat et à la SNCF :

- de répondre aux besoins exprimés par les habitants du territoire et de prévoir l'exploitation adaptée pour un fonctionnement efficace du Train Jaune et de la liaison Perpignan Villefranche de Conflent, ainsi que Toulouse/ Latour de Carol-Enveigt. La préservation des moyens humains dédiés à la ligne Perpignan / Latour de Carol-Enveigt est un des moyens prioritaires pour éviter les suppressions de trains intempestives, nuisant à la qualité du service attendu.
- de porter les investissements nécessaires à l'amélioration des horaires, des cadences et des services emportés (comme la possibilité d'accueillir plus de vélos à titre d'exemple) pour rattraper le retard pris depuis des années et aider la collectivité régionale à répondre aux attentes des habitants et aux enjeux de mobilités avérés.
- décide de tout mettre en œuvre pour appuyer les usagers dans leur requête d'un train quotidien et de l'organisation de la complémentarité des modes de transport sur notre territoire, sachant que le train et le car en sont les éléments structurants.

DECIDE de renforcer le projet du territoire autour de l'attractivité et des services du Train Jaune.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.



Le 14 juin 2023.

Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,

Jean-Louis JALLAT.